



LE ROYAUME BAOULÉ : LES BAOULÉ AU PASSÉ

Les éléments qui suivent sont des extraits du document du Père Cyprien Arbelbide « Les Baoulé, leur résistance à la colonisation », document ronéotypé aujourd'hui introuvable. Ils donnent un éclairage de la société et de la culture baoulé à une époque relativement récente.

Dans l'avant propos de son document, il écrit ceci : « *Après un séjour de neuf ans chez les Baoulé, j'ai passé une année à Paris. J'en ai profité pendant mes temps libres pour explorer dans les bibliothèques les écrits des premiers Européens qui les ont connus et qui en parlent dans les rapports officiels, civils ou militaires et dans les revues de la fin du siècle dernier. J'y ai trouvé des Baoulé que je ne soupçonnais pas, des Baoulé que bien des jeunes d'aujourd'hui ne soupçonnent même pas, et c'est à leur intention que j'ai écrit ces pages* ».

En reproduisant ces extraits, l'ARC veut mettre à la disposition d'un public plus large des éléments très rares, nullement mentionnés dans les documents parlant des Baoulé, et poursuivre ainsi l'objectif que le Père Cyprien Alberlbide s'est fixé en faisant son écrit.

Habitations

A la fin du siècle dernier, il existait, surtout dans le sud, des cases en forme d'arène, de 5 à 15 mètres de diamètres, avec deux ou trois portes d'entrée et une cour intérieure vers laquelle s'ouvraient toutes les pièces. Les toitures très hautes et très épaisses retombaient à 70 ou 80 cm du sol. On trouvait le même genre de cases chez les Abè et les Gouro. Il en existait deux à Zaroko, chez les Dida Mamni en 1964 : elles ont disparu depuis que le village a été loti.

Certaines étaient immenses : la cour intérieure de la case du chef de Zangué ne mesurait pas moins de 37 mètres de diamètre ; son mur extérieur 144 m de circonférence ! En plus du vestibule, des chambres à coucher, des cuisines et des hangars, elle comprenait aussi deux étables. Une autre plus modeste, la case de Singrobo mesurait 25 m de diamètres, 78 mètres de circonférence extérieure.

Nombreuses dans le sud (Bouroubourou, Mbrimbo, Singrobo, etc...), elles sont plus rares au nord (Lomo : Delafosse logea dans une case de ce genre à Koidyokofikro en 1894).

Labouret conteste l'existence de telles cases en 1915. auraient-elles disparu pour l'époque ? Elles étaient fermées par une porte d'une seule pièce, en contrefort de fromager, munie d'un double pivot qui s'enfonçait dans la charpente au-dessus et au-dessous. Elles s'ouvraient vers l'intérieur. Elles étaient souvent ornées de sculptures illustrant des proverbes. On trouvait les mêmes motifs sur les murs.

Chaque homme et chaque femme avait sa chambre ; les enfants couchaient dans les vestibules ou les cuisines, avec les captifs. Il n'y avait pas de fenêtre.

Habillement

Ils s'habillaient de pagnes de coton tels qu'on en voit encore aujourd'hui, mais aussi de pagnes en écorce battue, en fils de raphia ou de palmier à huile. Le pagne des femmes plus court que celui des hommes, ne descendait que jusqu'au genou.

Souvent l'habillement se réduisait à une bande d'étoffe qui, passant entre les cuisses, était prise dans une ceinture en peau, en coton, en fil de palmier ou d'ananas, et retombait devant et derrière.

Ils marchaient d'habitude les pieds nus, mais aussi avec des sandales constituées par des semelles de bois, à l'extrémité desquelles un lien était fixé, de manière à les retenir aux orteils. Les plus riches portaient des sandales à double semelle en peau de bœuf, munies de courroies.

La coquetterie

En général les femmes se rasaient les cheveux ; c'était les hommes qui soignaient leur chevelure : ils la coiffaient en cimier, en chignon, en nattes ou en diadème. Ils se tressaient la barbe. S'ils avaient les cheveux courts, ils en rasaient souvent une partie de façon à ne laisser qu'une couronne sur le sommet de la tête ou une bande allant du front à l'occiput.

Ils plantaient dans les cheveux une épingle en bois, en cuivre, en fer ou même en or ou en ivoire, pour se gratter le cuir chevelu. Ils suspendaient à leurs cheveux perles, cauris et pépites d'or. Ils portaient aussi ces bijoux au poignet, au jarret et à la cheville.

Ils entouraient parfois leur poignet d'un ou deux bracelets d'ivoire ou d'une plaque en or, de 4 à 5 centimètres de diamètres. Les gens du commun se contentaient de bracelets ronds en ivoire.

Les femmes portaient aux chevilles des anneaux en cuivre fort volumineux, creux à l'intérieur, parfois munis de grelots du côté extérieur. Les dames les plus riches se paraient pour les cérémonies de bijoux en or : temporaux, pectoraux, couvre-seins : ces derniers étaient des sortes de coupes renversées qui s'adaptaient sur chacun des seins et en épousaient exactement les contours ; le père Loyer en signalait déjà en 1702 à Assini.

L'usage de la boucle d'oreille était inconnu : j'ai vu deux témoins de cette période, une à Airémou, une à Kravassou, dont les oreilles n'étaient pas percées.

Les hommes portaient sur le cou et les épaules des tatouages et des scarifications. Les femmes se paraient de la même façon le cou, la poitrine, les épaules, le ventre, le dos et les bras, comme on le voit sur certaines statuettes. Ces tatouages témoignent de l'adresse et du goût des Baoulé pour la décoration géométrique.

La poignée de main européenne était inconnue : après un serment, la conclusion d'une affaire, les Baoulé se touchaient la main, en faisant ensuite claquer les doigts très vivement.



Coiffures masculines à la fin du XIX^e siècle (Illustrations d'après Eysséric)

L'argent

Tous les premiers Européens qui ont été en contact avec les Baoulé sont d'accord pour dire que leur seule monnaie d'échange était la poudre d'or, même pour payer une ration de vin de

palme, vendue au bord de la route. Ils précisait même que la manille n'avait pas cours chez eux.

Cependant le mot manille existe en baoulé : « ka ». Ils appelaient une poterie « ka bolè ondoman », d'après son prix : une poignée de manilles. En 1909, les notables d'Ouossou se déclarent prêts à payer sur-le-champ, en manilles, une somme de 200 000 francs qui leur était réclamée en amende : il est vrai qu'ils savaient que les militaires refusaient les manilles. En 1974, on a déterré près de Mbrimbo un canari plein de manilles : son propriétaire avait dû mourir sans révéler la cachette de son trésor.

La femme

Elle jouit des mêmes privilèges que l'homme. Il ne faut pas oublier que les deux premiers dirigeants du peuple baoulé ont été des femmes, ainsi que la fondatrice de Tiassalé. Les militaires rencontrent souvent des femmes chefs de village ou de tribu. Vers 1890, c'est une femme chef des Aïtou qui interdit l'exploitation de l'or dans sa région à la suite d'un incident ; elle en maintint son interdiction malgré les interventions des chefs-hommes venus la prier. Lors de leur dernière révolte, en 1910, les Nandou étaient commandés par une femme, Abonou Amoui. La dernière reine des N'Gban est morte à Moronou en 1974.

Il est probable que les contacts des Européens a détérioré la condition de la femme car les mâles commandants se sentaient frustrés d'avoir à traiter avec le sexe faible et ont poussé aux choix de chefs de leur sexe. On le sent bien au récit que fait le capitaine Baratier de son entrevue avec la femme chef de Singrobo : « Me voilà à la tête de seize hommes et d'une femme ! ». Le lieutenant parle de la » pseudo-reine des Akouè ».

Funérailles

L'enterrement des personnes importantes a lieu au bout d'un délai variant de plusieurs mois à plusieurs années après la mort.

Généralement, à la mort, on retire les intestins, on les lave avec du vin de palme ou de l'alcool, puis on introduit dans la cavité abdominale de l'alcool ou du sel. On replace les intestins et on recoud. On bouche les orifices avec des tampons de coton, et, dans les familles les plus riches, avec de la poudre d'or. Parfois, on pose des plaques d'or sur la bouche, les yeux, les oreilles et le nez. On pare le cadavre de ses bijoux, on le recouvre d'un pagne et on le laisse couché sur la natte où il est mort.

On remédie à la mauvaise odeur en brûlant à l'entour des herbes odorantes. Dans certaines régions, on dessèche le cadavre en le plaçant en dehors du village, sur une claie assez haute, au-dessous de laquelle on fait brûler des feuilles. A la fin, le cadavre présente l'aspect d'une momie égyptienne, y compris dans l'attitude de fœtus.

On met le cadavre dans un cercueil creusé dans un seul morceau de bois dont les parois et le couvercle sont décorés, les premiers de bas-reliefs polychromes, à la pointe, le second de sculptures en relief.

Les funérailles de chefs sont accompagnées d sacrifices humains : en général un ou deux esclaves choisis parmi les vieux et les infirmes ou quelque villageois dont on a particulièrement à se plaindre : la peine de mort étant inconnue, un voleur impénitent ou un adultère incorrigible peuvent servir de victime.

Le tombeau est creusé dans une chambre de la case du défunt, souvent dans la sienne propre. C'est un puits vertical de 2 à 5 m de profondeur. A son extrémité inférieure s'ouvre une galerie horizontale dans laquelle on glisse le cercueil.

Parfois, surtout dans le nord, les tombeaux sont tous réunis dans certains villages, véritables nécropoles, d'où le nom de Sakassou : cimetière.

En certaines régions, on enterre les morts de condition modeste en dehors des villages, dans la brousse, et le cercueil est remplacé par un fourreau en feuilles de palmier.

Les divinités

En moins d'un siècle, le panthéon baoulé a bien évolué. Delafosse nous parle d'un Dieu suprême appelé Alulua ou Anangaman. Son souffle créateur « gou » est à l'origine de la triade Nyamien (firmament personnifié), Assiè (déesse de la terre) et Assassiwa (le fils de leur union, identifié aussi avec le soleil). Sra ou Nyamien ba (lune) est la fille du ciel et de la terre. De la seconde femme de Nyamien, Ago, naquirent Kakadyé et Gbéklé. Il semblerait que les noms Gou, Assassiwa et Ago aient aujourd'hui disparu même du vocabulaire. Rares sont sans doute les Baoulé qui sont au secret des amours de leurs divinités.

Par ailleurs Nyamien, Alulua et Anangaman désignent en général un seul et même être, peut-être sous l'influence des religions chrétiennes et musulmanes, Nyamien étant actuellement le nom courant de Dieu.

Armement

Le Baoulé est armé d'un long fusil à pierre, très dangereux jusqu'à 150 m : il lance plusieurs projectiles à la fois. Dans la guerre des Akouè, un tirailleur est blessé d'une décharge de 14 balles à la poitrine. Il le charge avec des chevrotines en fer martelé, des cailloux, des scories (tyébié). Il récupère les cartouches des tirailleurs, leurs boîtes de conserves qu'il martèle pour en faire des balles.

Il prend grand soin de son fusil, le démonte et le graisse souvent. Il en revêt le fût d'une gaine en peau de bœuf, d'antilope ou de serpent, pour le protéger contre l'humidité et les chocs. Une autre peau recouvre le chien.

Souvent il orne la crosse avec des clous et des plaques de cuivre mince dans lesquels il repousse des dessins géométriques ou l'image d'un crocodile avalant un poisson, illustration du proverbe : « Le poisson devient grand, mais pour être la proie du crocodile ».

Il tire à bout de bras et non à l'épaulé.

Il porte une ceinture de peau munie d'alvéoles qui contient de petits étuis en bois, remplis d'une charge de poudre. Une bande de peau souple se rabat sur les alvéoles et les protège contre les pluies et la rosée. A l'une des extrémités se trouve une sacoche à deux compartiments : le premier contient une ou deux pierres de rechange et la tige de fer qui sert à dévisser la mâchoire du chien pour y fixer une pierre. Le second, le plus grand, contient la bourre (fibres végétales, morceaux de chiffon, etc..) et les balles.

Il porte sa réserve de poudre dans une corne de bœuf. Les Akouè fabriquaient une poudre qui manquait de salpêtre et se conservait mal. Ils tenaient le secret de sa fabrication de leurs voisins Kodè.

Il possède aussi une machette qu'il manie avec grande dextérité. Elle est enfermée dans un étui et suspendue à l'épaule par un morceau d'étoffe ou un baudrier en peau de panthère. Souvent sa poignée est ornée de coquillages ou peinte en rouge.

Il ignore l'arc qui n'est qu'un jouet d'enfant. A son arrivée en Côte d'ivoire, il possédait déjà les armes à feu, introduits au Ghana par les traitants hollandais et anglais.